



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : EDUCATION

Génération Dijon – Dispositifs d'inclusion dans les écoles - Conventions de coopération d'objectifs et de moyens avec des partenaires médico-sociaux

La Ville de Dijon propose et soutient le déploiement de dispositifs et actions visant à favoriser l'inclusion dans de nombreux domaines et dans tous les temps de vie des personnes en situation de handicap.

A travers ses actions en faveur de la culture, de la pratique du sport, dans le domaine social, de l'aménagement urbain, de l'accueil des enfants dès le plus jeune âge, dans les accueils de loisirs, ou dans les écoles, la Ville de Dijon affirme sa volonté en la matière.

Cet engagement est réaffirmé dans le nouveau projet éducatif, adopté au mois de mars 2023, Génération Dijon, qui fait de la solidarité et de l'inclusion l'une de ces orientations prioritaires.

A ce titre, la Ville favorise l'implantation sur son territoire d'unités d'enseignement en faveur des enfants porteurs de handicap en association avec l'Éducation Nationale et à l'Agence Régionale de Santé avec pour objectifs de :

- Favoriser le développement des compétences scolaires et des habiletés sociales,
- Améliorer le parcours de formation des élèves en situation de handicap,
- Soutenir chaque jeune dans la réalisation de l'ensemble de ses potentialités et le conduire à l'autonomie.

Les enfants concernés participent aux temps d'apprentissages avec les autres élèves de leur âge tout en bénéficiant des interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques adaptées à leur handicap, dispensées par enseignants et professionnels médico-sociaux.

Parmi les dix-huit dispositifs d'inclusion d'enfants porteurs de handicap implantés dans les écoles publiques dijonnaises, la Ville dispose de sept unités d'inclusion d'enfants d'âge maternel ou élémentaire, fonctionnant en lien étroit avec des partenaires médico-sociaux :

- deux unités d'enseignement pour les enfants présentant des troubles du spectre autistique dans les écoles maternelle Drapeau et élémentaire Trémouille ainsi qu'une unité externalisée à l'école élémentaire Drapeau, gérées par l'Acodège ;
- un pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) au groupe scolaire Eiffel, une unité externalisée à l'école des Valendons et deux classes ULIS à l'école primaire Chevreur, en lien avec les PEP Centre de la Bourgogne Franche Comté (PEP CBFC).

Le présent rapport a pour objet de formaliser les partenariats engagés avec l'Éducation Nationale et ces deux acteurs médico-sociaux en concluant une convention triennale de coopération d'objectifs et de moyens pour chacun des sept dispositifs.

L'objet de ces conventions est de déterminer les modalités de fonctionnement des unités d'enseignement, la répartition des coûts d'installation et de fonctionnement entre la Ville de Dijon et l'Acodège d'une part et les PEP CBFC d'autre part.

Elles précisent également les conditions d'utilisation des locaux mis à sa disposition (responsabilités, respect des normes de sécurité, durée, accessibilité aux locaux, prise en charge financière des dépenses, mobiliers et équipements et leurs remplacements, travaux d'aménagements puis d'entretien) et aborde enfin la gestion des temps périscolaires (modes de participation des enfants, facturation, encadrement, ressources humaines et relations familles).

Au delà de ces dispositifs, la Ville favorise l'accès de tous les enfants à des temps de loisirs éducatifs, en organisant l'accueil régulier d'enfants porteurs de handicaps pendant les temps périscolaires et extrascolaires, selon le souhait des familles, et en adaptant les modalités d'accueil aux besoins des enfants. Elle peut ainsi recruter des personnels pour accompagner de manière individuelle certains de ces enfants et favorise les coopérations entre ses personnels et les professionnels médico-sociaux.

Elle intervient également pour que les enfants bénéficient de conditions d'apprentissage adaptées pendant la classe en réalisant des travaux d'accessibilité des groupes scolaires, des aménagements et des mises à disposition de mobilier ou matériel scolaire adapté aux besoins des enfants, dans le cadre de son programme Ambition éducative 2030.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les sept projets de conventions de coopération d'Objectifs et de Moyens à conclure entre la Ville de Dijon et l'ACODEGE, la Ville de Dijon et les PEP CBFC, annexées au présent rapport.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions définitives, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 9 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN